



Paris, le 17 octobre 2024

Déploiement de Calypso

UNE APPLICATION POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS EN MEDECINE VETERINAIRE

Dans le cadre de l'initiative européenne "One Health", visant à combattre la résistance aux antimicrobiens, l'Union européenne a mis en place un dispositif de collecte de données sur l'utilisation de ces médicaments vétérinaires dans ses pays membres. La France déploie cette démarche via l'Ordre des vétérinaires par délégation de service public, l'Ordre des pharmaciens ainsi que les syndicats professionnels de ces secteurs, qui ont conjointement participé au développement de ce processus métier de l'application Calypso.

Créée avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que du Fonds de transformation de l'action publique, Calypso a pour vocation de simplifier le travail quotidien des ayants droit du médicament vétérinaire que sont les pharmaciens d'officine, les vétérinaires et les fabricants d'aliments médicamenteux.

Une solution innovante pour la gestion des déclarations à l'officine

L'application Calypso permet aux pharmaciens d'officine de satisfaire leur obligation de déclaration liée à la dispensation de médicaments contenant des substances antimicrobiennes destinées à un usage vétérinaire. Qu'il s'agisse de médicaments vétérinaires ou de médicaments humains prescrits pour un usage vétérinaire, les déclarations doivent désormais être effectuées via cette application web, de manière simple et sécurisée.

Un module dédié aux pharmaciens d'officine

Calypso propose un module spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des pharmaciens d'officine. Pour y accéder, il suffit de suivre les étapes suivantes :

- Se connecter à l'adresse calypsovet.fr via **Pro Santé Connect** en utilisant la carte **CPS** ou **e-CPS** du ou des pharmacien(s) titulaire(s) de l'officine.
- Consulter le tutoriel en ligne pour une prise en main rapide.
- Prendre connaissance de la **FAQ** dédiée aux pharmaciens disponible sur la plateforme pour répondre aux questions courantes.

Les déclarations doivent être effectuées au moins une fois par mois. En cas de difficultés d'utilisation ou pour toute question relative à Calypso, un support utilisateur est à votre disposition par e-mail à : **assistance-utilisateur@ordre.veterinaire.fr**.

Calypso marque une avancée significative dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens en facilitant le suivi et la déclaration des usages d'antimicrobiens. Ensemble, contribuons à un usage plus responsable des médicaments, pour une santé animale et humaine renforcée.

Carine WOLF-THAL

Présidente du Conseil national de
l'Ordre des pharmaciens

Bruno MALEINE

Président du Conseil Central
représentant les titulaires d'officines

Jacques GUERIN

Président du Conseil national de
l'Ordre des vétérinaires

CONTACTS PRESSE



CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

• Pierre-Ugo Taddei
ptaddei@ordre.pharmacien.fr
Tél : 07 63 64 66 32

COMFLUENCE

• Laurie Dambrine
laurie.dambrine@comfluence.fr
Tél : 01 85 73 31 53